**FAQ pour les élèves, parents ou tuteurs et le personnel enseignant**

1. **Je suis handicapé(e) et j’irai étudier à la Laurentienne. Comment obtenir du soutien et faire des arrangements?**

* Afin de recevoir du soutien et faire des arrangements, vous devez signaler aux Services d’accessibilité que vous êtes handicapé(e), fournir de la documentation sur votre handicap et vous inscrire.

1. **Comment s’inscrire auprès des Services d’accessibilité?**

* Pour vous inscrire, vous devez prendre rendez-vous avec le bureau des Services d’accessibilité. Communiquez avec nous par téléphone, courriel ou ATS.

**Campus de Sudbury**

Services d’accessibilité

Bureau principal

675-1151, poste 3324; 705-675-4807 (télécopieur)

[accessibilityservices@laurentian.ca](mailto:accessibilityservices@laurentian.ca)

ATS : 671-6617

1. **Quand devrais-je communiquer avec les Services d’accessibilité afin de m’inscrire pour faire des arrangements?**

* Vous pouvez communiquer avec les Services d’accessibilité dès que vous avez reçu votre lettre d’acceptation, un peu avant le début des cours ou dans la première semaine de cours, au plus tard. Vous rencontrerez ensuite un gestionnaire de cas afin de préciser les arrangements. De la sorte, vous serez inscrit(e) de façon appropriée.
* **Services d’accessibilité**

705-675-1151, poste 3324

705-675-4807 (télécopieur)

[accessibilityservices@laurentian.ca](mailto:accessibilityservices@laurentian.ca)

1. **Quel type de documentation dois-je apporter aux Services d’accessibilité?**

* Apportez n’importe quelle documentation liée à votre handicap, par exemple, une évaluation psycho-éducationnelle ou une lettre d’un professionnel de la santé contenant le diagnostic de votre handicap et toute recommandation concernant les études.

1. **Qu’offrent les Services d’accessibilité?**

* Stratégies d’apprentissage
* Techniques de gestion du temps et d’étude
* Stratégies de prise de notes
* Technologie d’aide et formation connexe
* Centre d’examen pour les étudiants qui ont besoin d’arrangements pour les examens et d’autres épreuves
* Documents d’apprentissage dans des formats de rechange

1. **Avez-vous des programmes qui facilitent la transition des élèves handicapés vers le secteur postsecondaire?**

* Oui. En fait, il est recommandé que les étudiants qui ont besoin de nos services assistent au programme de transition offert pendant une semaine durant l’été. Ce programme gratuit est intitulé LIFT et se déroule généralement dans la dernière semaine d’août. Le formulaire de demande se trouve sur notre page d’accueil.

1. **Quelles bourses ou autres aides financières sont offertes aux étudiants handicapés?**

* Il est recommandé de soumettre une demande au RAFEO même si vous ne pensez pas y être admissible, parce que vous pourriez avoir droit à la Bourse d’études pour personnes handicapées ainsi qu’à la subvention fédérale d’appui aux étudiants, qui repose sur les besoins liés à un handicap.
* La Bourse d’études pour personnes handicapées couvre des besoins liés au handicap, comme le tutorat, les logiciels d’aide, la technologie et les ordinateurs, les services de consultation et de stratégie d’études, et d’autres besoins liés à la santé. Veuillez vous adresser au chef des Services d’accessibilité pour obtenir de plus amples renseignements.